

**MAIRIE DE  
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain  
CODE POSTAL : 57410  
Tél. : 03 87 09 70 95  
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le **ACTES VERBAL**

ID : 057-215705898-20260320-1\_2026-DE

**EXTRAIT  
DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2026  
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire**

Membres en exercice : 19

Présents : 18 (quorum atteint)

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BOTZUNG Pierre ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; Mme BECKER Anne ; M. BICHLER Yann ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 1

Mme FEY Céline.

Soit un total des membres présents et représentés : 19

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0

**1. Installation des conseillers municipaux.**

Considérant l'article 2122-8 stipulant que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2026/DCL/4-15 du 09 janvier 2026 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire à l'occasion des élections municipales du 15 mars 2026.

Vu que l'effectif légal du conseil municipal est fixé à 19

La séance est ouverte sous la présidence de M. GUEHL Rémy, plus âgé des 19 membres du conseil municipal présents, qui installe le conseil municipal puis effectue le contrôle nominal des conseillers municipaux en exercice. Sont notés les présents, excusés et ceux ayant reçu un pouvoir parmi la liste telle qu'affichée et publiée à l'issue du scrutin du 15 mars 2026.

M. SEITLINGER Vincent	M. BECK Gilles
Mme ORDENER Delphine	Mme BECKER Anne
M. KOELSCH Alexandre	M. STEINER Jean-Pierre
Mme RIMLINGER Isabelle	Mme KORKUT Arzou
M. BICHLER Yann	M. BACH Christophe
Mme MISCHLER Sophie	Mme FEY Céline
M. BOTZUNG Pierre	M. BECK Joël
Mme ALBERT Aurélie	Mme ANDRIEUX Marie
M. MANSUY Jean-Jacques	M. GUEHL Rémy
Mme NZOSSU Virginie	

Madame Céline FEY, absente excusée, a donné procuration à Madame Aurélie ALBERT

Le doyen ayant vérifié que les conditions du quorum sont atteintes, déclare les 19 membres du conseil (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 057-215705898-20260320-1\_2026-DE

Le président constate que sont installés et mis à disposition en vue des scrutins secrets : 1 isoiloir, 1 urne transparente, des enveloppes.

Mme Arzou KORKUT, conseillère municipale la plus jeune, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2541-6 et L2541-7 du CGCT). Elle accepte la fonction. Elle sera secondée par M. Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 06 mars 2026*

*Le Maire  
Vincent SEITLINGER*



**Le Maire :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication